



P.L.I.E.
**GIP/DSU – Agglomération
Bayonnaise**
12 bis, avenue de Mounédé
64100 Bayonne
Tél. : 05 59 50 13 70
a.dallez@cvab.fr



Achat de prestations – 2015 A

Aide à la mobilité, à l'orientation professionnelle et adaptation à son environnement

Date limite de dépôt des offres : vendredi 10 avril 2015

Contenu

1.	LES OBJECTIFS DU PLIE L'AGGLOMERAYION BAYONNAISE.....	2
2.	LISTES DES PRESTATIONS.....	2
3.	MODALITES DE CONSULTATION.....	2
	Documents à produire.....	2
	Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	
	Analyse des offres.....	3
	Unité monétaire.....	3
	Modalités de règlement.....	3
	Obligations particulières.....	3
	Instance chargée des procédures de recours.....	4
	Contacts.....	4
4.	CAHIERS DES CHARGES.....	4
	A1 – Mobilité : Accès à la location de véhicules.....	9
	A2 – Mobilité : Accès à la location de deux roues.....	11
	A3 – Bilans d'orientation professionnelle.....	5
	A4 – Mise en situation adaptée à l'environnement.....	7

1. LES OBJECTIFS DU PLIE DE L'AGGLOMERATION BAYONNAISE

Le Protocole d'Accord du PLIE de l'Agglomération Bayonnaise pour la période 2015-2020, prend en compte le cadre du Programme Opérationnel FSE et les enjeux de l'agglomération en se donnant pour objectifs de:

- poursuivre l'accompagnement des 350 personnes suivies par le PLIE, en leur proposant un parcours d'insertion professionnelle personnalisé, et des moyens additionnels aux mesures de « droit commun »,
- répondre aux objectifs de 50% de sorties vers l'emploi durable
- veiller au respect du seuil de **25% de participants habitant dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville**
- un taux d'accompagnement de **55% de femmes**

Deux axes stratégiques guideront l'action du PLIE en 2015 :

- Réaliser l'animation et l'ingénierie du territoire
- Structurer et coordonner les parcours d'insertion

Le présent achat de prestations s'inscrit dans le cadre de la programmation 2015 du PLIE de l'Agglomération Bayonnaise. Il est destiné à la mise en place d'actions à destination des participants pour constituer des étapes constituant leur parcours de retour à l'emploi durable.

2. LISTES DES PRESTATIONS

Le présent achat de prestations se décompose de la manière suivante :

- ✓ A1 : **Mobilité : Accès à la location de véhicules**
- ✓ A2 : **Mobilité : Accès à la location de deux roues**
- ✓ A3 : **Bilans d'orientation professionnelle**
- ✓ A4 : **Mise en situation adaptée à l'environnement**

Chaque prestation fait l'objet d'un cahier des charges distinct présenté ci-après.

3. MODALITES DE CONSULTATION

Documents à produire

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

- ✓ Pour les entreprises : un extrait Kbis ;
- ✓ Pour les associations : copie de la publication JO ou du récépissé de déclaration à la Préfecture ; composition du conseil d'administration ; procès verbal de la dernière assemblée générale.
- ✓ Un relevé d'identité bancaire ;
- ✓ Un mémoire du candidat reprenant l'ensemble de ses capacités financières, techniques, humaines et professionnelles et celles de ses sous-traitants éventuels ;
- ✓ Si le candidat est en redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés.

Pièces de l'offre (un dossier par prestation) :

- ✓ Un mémoire technique rédigé selon le plan du cahier des charges ;
- ✓ Copie du cahier des charges paraphée et signée ;
- ✓ L'acte d'engagement fourni par le pouvoir adjudicateur complété, paraphé et signé ;
- ✓ Une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité,

Conditions d'envoi ou remise des plis :

Les offres devront être remises sous forme papier contre récépissé ou par courrier avec accusé de réception à l'adresse suivante :

GIP/DSU – Agglomération Bayonnaise
Etablissement Jean Jacques Rousseau
12 bis, avenue de Mounédé
64100 Bayonne

Il est demandé aux candidats d'envoyer une version électronique (format word) à a.dallez@cvab.fr

La date limite de dépôt est fixée au 10 avril 2015 à 16h00

Les dossiers qui parviendraient après la date fixée au présent règlement de la consultation ou incomplets ne seront pas pris en considération.

Analyse des offres

Des précisions pourront être demandées au candidat lorsque l'offre n'est pas suffisamment claire et doit être précisée ou sa teneur complétée.

Critères d'analyse technique

- ✓ Qualité de la présentation des solutions proposées ;
- ✓ Adéquation entre les solutions proposées (méthode, planning...) et les objectifs poursuivis ;
- ✓ Proportionnalité et qualité des moyens mis en œuvre, intervenants notamment, avec les objectifs poursuivis ;
- ✓ Prise en compte de l'égalité homme / femmes et des autres priorités transversales du programme opérationnel FSE.

Ces critères seront pondérés respectivement des poids suivants pour déterminer une note technique de 1 à 5 : 15% - 35% - 35% - 15%.

Prix des prestations

L'analyse du prix des prestations portera sur les montants indiqués à l'acte d'engagement.

Les prix sont exprimés en euros TTC.

Les offres se verront attribuer une note économique de 1 à 5 selon la formule :

$1 + 4 \times (\text{offre la plus élevée} - \text{montant de l'offre}) / (\text{offre la plus élevée} - \text{offre la moins élevée})$

Offre économiquement la plus avantageuse

L'offre économiquement la plus avantageuse sera celle dont le total des notes techniques et économiques sera le plus élevé.

Unité monétaire

Le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

Modalités de règlement

Le règlement sera effectué sur la base des coûts unitaires et du volume des réalisations attesté par l'ensemble des pièces stipulées dans le cahier des charges. Une seule situation intermédiaire pourra faire l'objet d'un règlement avant la clôture des opérations.

Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif suivi d'un virement bancaire. Le délai global de paiement est de 30 jours après contrôle des pièces relatives au volume des réalisations.

Obligations particulières

Les prestations relevant de la présente convention s'inscrivent dans le cadre d'un projet bénéficiant du soutien du FSE (Fonds Social Européen). Dans le cadre des contrôles exercés par les autorités nationales ou européennes compétentes, le prestataire est susceptible d'être contrôlé sur les plans techniques, administratif et financier, sur pièces et/ou sur place, y compris au sein de sa comptabilité, pour les prestations qu'il aura effectuées. Il s'engage à communiquer les informations et pièces établissant la réalité, la régularité et l'éligibilité des dépenses encourues, conformément aux demandes émanant des organismes de contrôle habilités.

L'ensemble des documents relatifs à l'intervention du prestataire, rassemblés dans un dossier spécifique, devra être conservé par celui-ci durant dix ans après le dernier paiement par le GIP/DSU.

Le prestataire s'engage à respecter l'obligation de publicité et de communication concernant la participation européenne, selon les dispositions prescrites par les règlements communautaires. En particulier, il fera figurer sur tous les documents produits à l'occasion de la présente convention le logo « L'Europe s'engage en France – FSE et le logo du FSE, ces derniers étant fournis par le GIP/DSU.

Le cas échéant, pour les actions d'animation qui le nécessitent, il assurera également le renseignement et le recueil des feuilles d'émargement, des fiches caractéristiques des participants et des feuilles d'évaluation. Il transmettra l'ensemble de ces pièces au GIP/DSU en fin de mission.

Instance chargée des procédures de recours

En cas de litige résultant de l'application des clauses du présent achat de prestation, le tribunal administratif compétent sera celui du domicile de la personne publique, soit le Tribunal Administratif de Pau.

Contacts

Le pouvoir adjudicateur :

Christian Millet Barbet, Président du GIP/DSU – Agglomération Bayonnaise
12 bis avenue de Mounédé
64100 Bayonne

Email : a.dallez@cvab.fr

Le responsable de la consultation :

Audrey DALLEZ, coordonnatrice du PLIE de l'Agglomération Bayonnaise
Téléphone : 05 59 50 13 70
12 bis avenue de Mounédé
64100 Bayonne

Email : a.dallez@cvab.fr

4. CAHIERS DES CHARGES



Fonds Social Européen



CAHIER DES CHARGES PRESTATION

<i>Pour la présentation de leur offre, les candidats devront respecter strictement le plan de la présente fiche</i>	
Prestation	A1 – Mobilité : Accès à la location de véhicule
Date de début	Notification de la commande
Date de fin	31 décembre 2015
Contexte opérationnel	<p>Le manque de mobilité constitue une problématique d'accès à l'emploi pour une partie des participants du PLIE notamment pour des emplois éloignés du domicile, hors réseau de transport en commun, ou avec des horaires atypiques.</p> <p>Pour accéder à l'emploi, certains participants ont besoin de trouver rapidement une solution temporaire de mobilité pour leurs trajets domicile travail.</p> <p>La location provisoire de véhicule est une réponse à ce besoin.</p>
Objectifs qualitatifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Offrir une solution de mobilité professionnelle pour permettre le retour à l'emploi des participants ; ✓ Accompagner les participants pour la recherche d'une solution de mobilité permanente.
Critères du public ciblé par le PLIE	<p>Participants du PLIE de l'Agglomération bayonnaise sur prescription des référents de parcours</p> <p>Conformément au protocole d'accord du PLIE de l'Agglomération bayonnaise, le public prioritaire éligible au PLIE doit répondre à une des situations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Chômeurs de longue durée ; ✓ Allocataires des minimas sociaux ; ✓ Jeunes peu ou pas qualifiés ; ✓ Travailleurs handicapés ✓ Habitant des quartiers prioritaires demandeurs d'emploi; <p>Toute autre personne en difficulté d'insertion sociale et professionnelle.</p>
Cahier des charges minima de mise en œuvre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accueillir les participants ; choix du type de véhicule, définition de la durée de la location, contrôle de la capacité à la conduite ; ✓ Signer un contrat de location et compléter le dossier

	<p>administratif ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Prêter des équipements nécessaires à l'utilisation du véhicules : gilets de sécurité, casque, antivol... ; ✓ Accompagner vers l'autonomie en matière de mobilité. <p>Les véhicules seront assurés tout risque par l'opérateur.</p>
Plus-value transversale recherchée par le PLIE	Prise en compte transversale à l'opération de l'adaptation des comportements des participants à un environnement professionnel par la prise de conscience et la correction des comportements inadaptés : ponctualité, assiduité, niveau de langage, présentation, respect d'autrui, usage du téléphone portable...
Compétences requises des organismes postulants	<p>L'opérateur devra disposer de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Véhicules automobiles accessibles au permis B ✓ Des équipements nécessaires à l'usage des véhicules <p>L'opérateur devra disposer d'un lieu d'accueil ou d'un espace équipé et adapté au bon déroulement de l'action sur le territoire du PLIE de Bayonne et son agglomération.</p>
Caractéristique du prix	<p>Prix unitaire</p> <p>Unité : nombre de semaine de location de véhicule automobile</p>
Critères de paiement	<p>Le paiement sera effectué selon la formule (nb de semaines de location automobile x prix unitaire).</p> <p>Fourniture pour chaque participant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Fiche de liaison PLIE de l'Agglomération Bayonnaise / opérateur signée par le référent de parcours et le participant ; ✓ Contrat de location ; ✓ Emargements ou bordereaux justifiant du nombre de semaines de location réalisées. ✓ Bilan entrée ✓ Bilan sortie : Démarche réalisée/et ou en cours pour une mobilité durable <p>Rappel : la durée maximum de location pour le même participant est de 3 mois.</p>



P.L.I.E.
GIP/DSU – Agglomération
Bayonnaise
 12 bis, avenue de Mounédé
 64100 Bayonne
 Tél. : 05 59 50 13 70
a.dallez@cvab.fr

Fonds Social Européen

CAHIER DES CHARGES PRESTATION

<i>Pour la présentation de leur offre, les candidats devront respecter strictement le plan de la présente fiche.</i>	
Prestation	A2 – Mobilité : Accès à la location de deux roues
Date de début	Notification de la commande
Date de fin	31 décembre 2015
Contexte opérationnel	<p>Le manque de mobilité constitue un frein à l'emploi pour une partie des participants du PLIE notamment pour des emplois éloignés du domicile, hors réseau de transport en commun, ou avec des horaires atypiques.</p> <p>Pour accéder à l'emploi, certains participants ont besoin de trouver rapidement une solution temporaire de mobilité pour leurs trajets domicile travail.</p> <p>La location provisoire d'un deux roues est une réponse à ce besoin.</p>
Objectifs qualitatifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Offrir une solution de mobilité professionnelle pour permettre le retour à l'emploi des participants ; ✓ Accompagner les participants pour la recherche d'une solution de mobilité permanente. <p>La durée maximum de location pour le même participant est de 8 semaines.</p>
Critères du public ciblé par le PLIE	<p>Participants du PLIE de l'Agglomération bayonnaise sur prescription des référents de parcours</p> <p>Conformément au protocole d'accord du PLIE de l'Agglomération bayonnaise, le public prioritaire éligible au PLIE doit répondre à une des situations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Chômeurs de longue durée ; ✓ Allocataires des minima sociaux ; ✓ Jeunes peu ou pas qualifiés ; ✓ Travailleurs handicapés ; ✓ Habitant des quartiers prioritaires demandeurs d'emploi ✓ Toute autre personne en difficulté d'insertion sociale et professionnelle.
Cahier des charges minima de mise en œuvre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accueillir les participants, définition de la durée de la location, contrôle de la capacité à la conduite du deux roues ; ✓ Signer un contrat de location et compléter le dossier administratif ; ✓ Prêter des équipements nécessaires à l'utilisation du deux

	<p>roues : gilets de sécurité, casque, antivol... ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Accompagner vers l'autonomie en matière de mobilité. <p>Les deux roues seront assurés tout risque par l'opérateur.</p>
Plus-value recherchée par le PLIE	<p>Prise en compte transversale à l'opération de l'adaptation des comportements des participants à un environnement professionnel par la prise de conscience et la correction des comportements inadaptes : ponctualité, assiduité, niveau de langage, présentation, respect d'autrui, usage du téléphone portable...</p>
Compétences requises des organismes postulants	<p>L'opérateur devra disposer de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Véhicules 2 roues (scooters...) ✓ Des équipements nécessaires à l'usage des deux roues <p>L'opérateur devra disposer d'un lieu d'accueil ou d'un espace équipé et adapté au bon déroulement de l'action sur le territoire du PLIE</p>
Caractéristique du prix	<p>Prix unitaire</p> <p>Unité : nombre de semaine de location de véhicule deux roues</p>
Critères de paiement	<p>Le paiement sera effectué selon la formule (nb de semaines de location 2 roues x prix unitaire) dans les conditions suivantes :</p> <p>Fourniture pour chaque participant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Fiche de liaison PLIE/ opérateur signée par le référent de parcours et le participant ; ✓ Contrat de location ; ✓ Emargements ou bordereaux justifiant du nombre de semaines de location réalisées. ✓ Bilan entrée ✓ Bilan sortie : Démarche réalisée/et ou en cours pour une mobilité durable <p>Rappel :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ la durée maximum de location pour le même participant est de 8 semaines.



P.L.I.E.
GIP/DSU – Agglomération
Bayonnaise

12 bis, avenue de Mounédé
 64100 Bayonne
 Tél. : 05 59 50 13 70
a.dallez@cvab.fr



Fonds Social Européen



CAHIER DES CHARGES PRESTATION

<i>Pour la présentation de leur offre, les candidats devront respecter strictement le plan de la présente fiche.</i>	
Lot	A3 – Bilans d'orientation professionnelle
Date de début	Notification de la commande
Date de fin	31 décembre 2015
Contexte opérationnel	<p>L'accompagnement individualisé et renforcé vers l'emploi est au cœur de la démarche d'insertion professionnelle proposée par le PLIE agglomération bayonnaise.</p> <p>Dans ce but, une référente unique de parcours doit proposer, à chaque participant, un parcours individualisé et renforcé d'insertion professionnelle. Ce parcours se compose de diverses étapes de mobilisation. Les étapes sont complémentaires entre elles.</p> <p>La référente reçoit les participants, établit un diagnostic socioprofessionnel de la personne et de son projet professionnel. Un bilan d'orientation professionnelle permet de valider un parcours de réorientation et/ou de retour à l'emploi.</p> <p>La mise en place de bilan d'orientation professionnelle est nécessaire pour évaluer et orienter un participant : bilan début de carrière, bilan de compétences, bilan mi-carrière.</p>
Objectifs qualitatifs	<p>Faire le point sur ses aptitudes, ses potentiels, sa personnalité, ainsi que sur ses aspirations personnelles et professionnelles, se positionner dans son environnement professionnel et sur le marché du travail. Définir un projet professionnel cohérent, réaliste et réalisable, déterminer ses éventuels besoins en formation.</p> <p style="text-align: center;">3 étapes clés communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Phase de découverte et travail sur soi ○ Phase d'exploration ○ Phase d'investigation <p>Cette action de bilan d'orientation professionnelle devra être adaptée en fonction du public : Jeunes, seniors, DELD.</p> <p>Les entretiens de face à face devront être en individuel, des regroupements pourront être réalisés, en fonction d'une thématique commune : tel que CV, Passation de tests, atelier réseau...</p>

Participants PLIE concernés par l'opération	<p>Conformément au protocole d'accord du PLIE de l'Agglomération bayonnaise, le public prioritaire éligible au PLIE doit répondre à une des situations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Chômeurs de longue durée, ✓ Allocataires des minimas sociaux, ✓ Jeunes peu ou pas qualifiés, ✓ Travailleurs handicapés, ✓ Habitants des quartiers prioritaires ✓ Toutes autres personnes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle.
	<p><u>Description de l'action :</u></p> <p>Missions de l'opérateur en charge de l'action :</p> <p><u>1/ Bilan début de carrière</u> Cible : Les jeunes de 16 à 25 ans soucieux de construire un projet d'orientation.</p> <p><u>2/ Bilan à mi-carrière, séniors</u> Cible : Tout participant de plus de 45 ans désireux de faire le point sur sa carrière et son évolution future.</p> <p><u>3/ Bilan de compétences</u> Cible : Toute personne souhaitant faire le point sur ses compétences.</p> <p>L'opérateur précisera impérativement le nombre d'heures par participant proposée, la description du contenu des actions.</p>
Plus-value transversale recherchée par le PLIE	<p>Prise en compte transversale à l'opération de l'adaptation des comportements des participants à un environnement professionnel par la prise de conscience et la correction des comportements inadaptés : ponctualité, assiduité, niveau de langage, présentation, respect d'autrui, usage du téléphone portable...</p>
Compétences requises des organismes postulants	<p>Le prestataire devra être diplômé Psychologue du travail, avoir une habilitation bilan de compétences, la certification aux outils d'évaluation, de tests : MBTI, tests de raisonnement, SOSIE, NEO-PIR, 360°...et devra réaliser les prestations sur mesure, avoir une expérience du bilan d'orientation professionnelle auprès des salariés et des demandeurs d'emploi.</p> <p>Il devra disposer d'un lieu d'accueil ou d'un espace équipé et adapté au bon déroulement de l'action sur le territoire PLIE de l'Agglomération Bayonnaise.</p> <p>Le CV du psychologue du travail intervenant, ainsi que le diplôme et les habilitations devront être joint à la réponse.</p>
Caractéristique du prix	<p>Prix unitaire Unité : bilan par participant</p>
Critères de paiement	<p>Le paiement sera effectué selon la formule (nombre de participants x prix unitaire accepté) dans les conditions suivantes :</p> <p>Fourniture pour chaque participante de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Fiche de liaison du PLIE signée par le prestataire et le participant ; ✓ Plan d'action individuel ✓ Bilan individuel sortie action ✓ Emargements justifiant de la présence de la participante à plus de 85% du volume horaire défini dans l'offre de l'opérateur.



P.L.I.E.
GIP/DSU – Agglomération
Bayonnaise
 12 bis, avenue de Mounédé
 64100 Bayonne
 Tél. : 05 59 50 13 70
a.dallez@cvab.fr



Fonds Social Européen



CAHIER DES CHARGES PRESTATION

<i>Pour la présentation de leur offre, les candidats devront respecter strictement le plan de la présente fiche</i>	
Prestation	A4 – Mise en situation adaptée à l’environnement
Date de début	Notification de la commande
Date de fin	31 décembre 2015
Contexte opérationnel	<p>L’accompagnement individualisé et renforcé vers l’emploi est au cœur de la démarche d’insertion professionnelle proposée par le PLIE de l’Agglomération bayonnaise.</p> <p>Dans ce but, une référente de parcours doit proposer, à chaque participant, un parcours individualisé et renforcé d’insertion professionnelle. Ce parcours se compose de diverses étapes de mobilisation. Les étapes sont complémentaires entre elles.</p> <p>La référente reçoit les participants, établit un diagnostic socioprofessionnel de la personne et de son projet professionnel. Un bilan d’orientation professionnelle permet de valider un parcours de réorientation et/ou de retour à l’emploi. Certains DELD sont dans l’incapacité de se positionner sur un projet professionnel. Un parcours est construit pour permettre un accès à l’orientation professionnelle et/ou à l’emploi.</p>
Objectifs qualitatifs	<p>A l’issue de cette action (voir avant le terme de l’action), être en capacité de travailler un projet professionnel et/ou un retour à l’emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Comprendre et faire son diagnostic ○ Face aux autres ○ Face aux événements <p>3 animateurs comédiens en insertion professionnelle : 1 femme, 2 hommes</p> <p>12 à 20 participants du PLIE seront intégrés sur ce dispositif</p> <p>Résultats qualitatifs attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 1 bilan par participant (transmis sous réserve de confidentialité)
Critères du public ciblé par le	Conformément au protocole d’accord du PLIE de l’Agglomération

PLIE	<p>Bayonnaise, le public prioritaire éligible au PLIE doit répondre à une des situations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Chômeurs de longue durée ; ✓ Allocataires des minimas sociaux ; ✓ Jeunes peu ou pas qualifiés ; ✓ Travailleurs handicapés ; ✓ Habitant des quartiers prioritaires demandeurs d'emploi ✓ Toute autre personne en difficulté d'insertion sociale et professionnelle. <p>Dans l'incapacité de se positionner sur un projet professionnel et/ou un retour à l'emploi</p>
Cahier des charges de l'opération	<p>L'opération consiste en un accompagnement collectif et individuel selon les prescriptions. Une mise en situation de problématique pour permettre de comprendre et de contourner l'obstacle, de trouver des solutions d'orientation et/ou de retour à l'emploi.</p> <p>Description de l'action :</p> <p><u>Comprendre et faire son diagnostic</u> à développer</p> <p><u>Face aux autres</u> à développer</p> <p><u>Face aux événements</u> à développer</p>
Plus-value transversale recherchée par le PLIE	<p>Prise en compte transversale à l'opération de l'adaptation des comportements des participants à un environnement professionnel par la prise de conscience et la correction des comportements inadaptés : ponctualité, assiduité, niveau de langage, présentation, respect d'autrui, usage du téléphone portable...</p>
Compétences requises des organismes postulants	<p>Les animateurs devront être des comédiens en insertion professionnelle, justifiés d'une mise en scène et représentation avec des demandeurs d'emploi longue durée, des personnes en difficulté d'insertion professionnelle. Les animateurs devront avoir réalisés des spectacles avec un public éloigné de l'emploi, et/ou ayant une problématique liée à l'insertion sociale et professionnelle. Ils devront se rendre sur l'agglomération Bayonnaise pour animer la « Mise en situation adaptée à l'environnement », veillé au bon déroulement de l'action sur le territoire PLIE de l'Agglomération bayonnaise. Un lieu de répétition sera mis à disposition par le PLIE.</p> <p>Les CV des comédiens intervenants devront être joints à la réponse.</p>
Caractéristique du prix	<p>Prix unitaire Unité : nombre d'heures d'accompagnement</p>
Critères de paiement	<p>Le paiement sera effectué selon la formule (Nombre d'heures d'accompagnement individuel x prix unitaire accepté) dans les conditions suivantes :</p> <p>Fourniture pour chaque participants de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Fiche de liaison du PLIE signée par le prestataire et le participant ; ✓ Bilan individuel d'entrée dans l'action ✓ Bilan individuel de sortie de l'action <p>Emargements justifiant du nombre d'heures réalisées</p>